

REPUBLIQUE du SENEGAL

Un Peuple Un But Une Foi



**MINISTRE DE LA FAMILLE
DE LA SECURITE ALIMENTAIRE,
DE L'ENTREPRENARIAT FEMININ,
DE LA MICRO FINANCE,
ET DE LA PETITE ENFANCE**

-----*-----

Observatoire National des Droits de la Femme

**Réalisations du gouvernement en faveur des femmes
dans le cadre des objectifs du millénaire pour le
Développement(OMD)**

Mai 2010

Introduction

Les femmes représentent 52% de la population et prennent une part active pour l'atteinte des OMD. Avec l'appui du gouvernement du Sénégal, en particulier le Ministère de la famille et celui des partenaires Techniques et Financiers, elles interviennent à travers le Comité Consultatif national de la femme ou leurs organisations de base, unions, fédérations et réseaux d'organisations le plus souvent érigés en ONG. L'essentiel des actions menées portent sur le plaidoyer, la sensibilisation, la formation, l'appui/conseil et la mobilisation sociale.

I Bilan des Réalisations du gouvernement en faveur des Femmes

L'OMD 1 : Eliminer l'extrême pauvreté et la faim

Les femmes sont présentes dans différents secteurs d'activités économiques:

- En zone rurale, elles constituent plus de 75% de la force de travail et assurent plus de 80% de la production agricole, notamment dans les cultures vivrières. Elles sont engagées pour l'essentiel dans l'agriculture l'élevage et l'environnement où elles effectuent près de 82, 6% des travaux.

- En zone urbaine, elles sont également actives dans les secteurs formel et informel. A titre d'exemple on peut citer le Réseau national des femmes urbaines, La Fédération Nationale des Groupements de Promotion Féminin. Elles interviennent principalement dans le commerce, le maraîchage, la teinture, la couture, la coiffure et les activités de service.

Un meilleur accès des femmes aux facteurs de production et aux ressources financières accompagné d'un renforcement considérable de leur capacité d'organisation et de gestion. Au plan de l'autonomisation des femmes, le gouvernement a mis en place des mécanismes de financement :

- le Projet de Crédit pour les Femmes : 3.578.407.436f CFA destiné à 76629 femmes et associations (depuis sa création en 2001).

- le Fonds d'Impulsion de la Micro finance : 494.250.000 pour 148 institutions de micro finance. La production de crédit en faveur des femmes dans les institutions de micro finance est passée de 1,5 milliards de francs CFA en 2000 à plus de 30 milliards en 2008. Le nombre de bénéficiaires directes en 2009 s'élève à plus de 300000 femmes

- le Fonds national de Promotion de l'Entrepreneuriat Féminin : 1,2 milliards f CFA pour 109 projets (juillet 2009). L'opération « TAXI SISTERS », projet novateur et

créateur d'emplois, a permis la formation (au métier de chauffeur de taxi) et l'insertion de 10 jeunes filles.

- Le Fonds de promotion économique : 4 049 235 373f CFA pour 1295 projets.

Dans le cadre du programme d'allègement des travaux de la femme, le Chef de l'Etat a pris Depuis 2006 l'engagement de mettre à la disposition des organisations de femmes 1000 moulins par an, soit un total de 4000 moulins. Pour le programme 2009, il a été retenu la distribution de 1019 moulins dont 524 sont effectivement mis à la disposition des collectivités locales. Le restant étant en phase de pointage pour la distribution.

L'OMD 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous

- Des avancées significatives dans l'éducation et la formation des femmes. Chez les filles, le taux d'achèvement dans le primaire est passé de 47,5% en 2004/2005 à 58% en 2008 contre 60,4% en 2009.

- La scolarisation des filles est passée de 88,5 % en 2007, de 92,4 % en 2008 et de 95,9% en 2009.

- Le taux de réussite au certificat de fin d'études primaires en 2008 est de 68,2% pour 191436 inscrits.

- L'indice de la parité en 2008 est de 1,05 contre 1,07 en 2009.

- Des actions positives ont été prises en faveur des filles et des femmes pour, respectivement leur orientation dans les filières scientifiques et techniques, et l'alphabétisation et le renforcement de leurs capacités techniques. La part des filles dans les effectifs des séries scientifiques est de 33,1% en 2008 contre 32% en 2007.

- D'importants programmes d'alphabétisation ont été développés en faveur des femmes comme le programme d'alphabétisation et d'apprentissage de métier pour la lutte contre la pauvreté. En 2009, 66895 femmes ont été enrôlées.

- Concernant la promotion de la formation professionnelle orientée vers le marché du travail, on a noté une stagnation des effectifs du public ; les filles représentent 53,86% des effectifs en 2008 contre 52,98% en 2007.

L'OMD 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Le problème de l'équité et de l'égalité de Genre au Sénégal demeure une préoccupation pour les femmes malgré les avancées notoires et la volonté manifeste des plus hautes autorités du pays.

- Les femmes sont de plus en plus présentes dans les sphères de prises de décisions notamment au niveau du parlement, dans l'administration et dans les juridictions. Elles sont 37 femmes députées sur 150, soit 24,6% (11ème législature : 2007-2012) ; 40

- Vote de la loi sur la parité intégrale aux fonctions électives et mandats électoraux le 14 Mai 2010

L'OMD 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de cinq ans

La baisse du taux de mortalité infantile figure parmi les priorités du gouvernement. Ce taux est de 121 pour mille en 2005. Cependant l'implication effective des femmes dans les campagnes de vaccination, de promotion des moustiquaires imprégnées, d'assainissement de l'environnement à coté d'autres stratégies développées par le gouvernement ont contribué à l'amélioration par exemple de la couverture vaccinale qui a connu une augmentation sensible au niveau national, passant de 49% à 59% pour tous les antigènes.

Le nombre d'enfants âgés de 0 à 5 ans bénéficiant d'une surveillance de l'état nutritionnel au niveau communautaire a atteint 418 000 en 2008, contre 280 000 en 2007, soit une augmentation de 49,3% en valeur relative.

L'OMD 5 : Améliorer la santé maternelle

- L'espérance de vie des femmes a augmenté grâce aux politiques et programmes qui ont pris en compte tous les aspects de la santé de la femme et de la fille. Le taux de mortalité est passé de 18 pour mille en 1988 à 10,88 pour mille en 2002 ; l'espérance de vie est passée de 54 ans en 1999 à 56,37 ans en 2002.

Concernant la santé maternelle, on note des efforts de l'Etat en termes d'offre et de qualité de services. La proportion d'accouchements assistés par du personnel qualifié se situe à 62,5% en 2007 (Revue DSRPII, 2008) contre 51,9% en 2005 et 49% en 2001. Elle est passée de 61% en 2008 contre 66,9% en 2009. Et selon l'EDS-IV, le taux de mortalité maternelle se situe à 401 décès pour 100.000 naissances vivantes en 2005 contre 510 pour 100.000 naissances vivantes en 1993. Il faut noter que même si une baisse de 9 points par année a été enregistrée entre 1993 et 2005, une telle tendance ne permet pas d'atteindre la cible en 2015 qui est de 127 décès pour 100.000 naissances. Le taux de consultation prénatale est passé de 74% en 2007 contre 88% en 2008.

- La gratuité des césariennes et accouchement dans les structures sanitaires de même que récemment du traitement des fistules.

L'OMD 6 : Combattre le VIH/Sida, le paludisme et d'autres maladies

- Le taux de prévalence du Sida est de 0,7% au Sénégal. Il est de 0,9% chez les femmes et 0,4% chez les hommes.
- En termes de prévention et de prise en charge du VIH/SIDA, les résultats sont plutôt satisfaisants. Le nombre de personnes fréquentant les CDVA et SDVA s'est accru de 59,75% en 2008, contre un objectif fixé à 22,73%. Le dépistage a été décentralisé dans les postes de santé. Le nombre de malades du SIDA mis sous ARV s'élève à 9 252 individus en 2008, contre 7 325 en 2007, soit une augmentation de 1 927 personnes. Le taux d'utilisation du préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque est estimé en 2005, à 52% et 36% respectivement chez les jeunes hommes et chez les jeunes femmes âgés de 15 à 24 ans.

Pour la sauvegarde de l'environnement marin et côtier, d'importants travaux ont été entrepris pour protéger le trait de côte contre l'érosion côtière. Pour l'exercice 2008, les travaux de protection ont porté sur 730 mètres linéaires contre 500 mètres prévus pour 2008.

Des efforts ont été faits pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Un réseau de surveillance de la qualité de l'air est mis en place. La quantité de substances appauvrissant la couche d'ozone a été ramenée à 10 t en 2008. 260 installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ont fait l'objet d'une inspection pour une amélioration de leur environnement.

En termes de reconstitution, de conservation et de protection des ressources forestières, de la faune et de son habitat, les réalisations sont estimées à 12.896 ha de terres reboisées (dont 5.000 ha dans le cadre de la Grande Muraille Verte), 2.997 km de pare-feux ouverts et 5.251 km entretenus, 4.680 ha de mise en défens et 2.948 ha de régénération naturelle assistée.

Le ratio reforestation/déboisement a été porté à 1,25 en 2008 contre 1,08 en 2007. La quantité de biomasse consommée par les feux de brousse est évaluée à 952 900 tonnes de matière sèche en 2008 contre 753 900 tonnes en 2007, soit une hausse de 26,4%.

Les femmes sont fortement impliquées dans :
- la gestion des ressources naturelles (repiquage et protection de la mangrove), la protection de l'environnement (gestion des déchets solides et liquides et la lutte contre) la désertification). En matière de promotion d'une gestion rationnelle des ressources naturelles et de conservation de la biodiversité, un suivi périodique de l'effectif des espèces, ainsi qu'un dénombrement des espèces d'avifaune ont été effectués même si les prévisions de 2008 n'ont été que partiellement réalisées.

L'OMD 7 : Assurer un environnement durable

- Gratuité du traitement contre le paludisme en 2010
- L'accroissement de l'utilisation des moustiquaires imprégnées a contribué à la baisse du paludisme chez les femmes enceintes. 4 ménages sur 10 utilisent des moustiquaires imprégnées et 14% des femmes enceintes dorment sous moustiquaires imprégnées.
- Vote en 2008 de la loi relatif au VIH/Sida qui vise entre autres l'interdiction de la discrimination à l'égard des personnes vivant avec le VIH et la protection des femmes et des filles.
- Gratuité des ARV pour les hommes et les femmes.
- Le taux de prévalence de la transmission mère/enfant est passé de 30 à 5% grâce au programme de prévention de la transmission mère/enfant.

- Contribuer à changer les attitudes sociales et veiller à ce que les femmes prennent part activement en parité aux instances de décision, tant au plan national qu'international, pour faire intervenir des mesures préventives tendant à éliminer les inégalités de tous ordres.
- Agir sur les facteurs sociaux liés à la violence dans la vie quotidienne (sexisme, pornographie, stéréotypes sexistes).
- Mettre en place des mesures sociales pour assurer aux femmes la protection sociale et légale.

III Ce qu'il reste à faire

- La rareté, voire l'inexistence d'études ou de recherches sur les droits de la femme.
- L'absence de données désagrégées et sexuées.
- L'existence de certaines dispositions législatives et réglementaires non conformes à la CEDAW et protocole de Maputo
- Le faible pouvoir économique des femmes.
- Faible prise en compte du genre dans les politiques et programmes de développement.
- La résistance aux changements des mentalités.
- La méconnaissance par les hommes et les femmes des dispositions relatives aux droits de la femme.
- Le faible pouvoir de décision des femmes.
- La faible fréquentation des centres de soins de santé notamment en milieu rural.
- La persistance des pratiques traditionnelles néfastes à la santé de la mère et de l'enfant.
- La forte prégnance des pesanteurs socioculturelles.
- Faiblesse des revenus des ménages.
- La résistance des structures patriarcales.

II Les contraintes

- Favoriser davantage le développement de moyens permettant aux femmes d'acquérir un niveau optimal d'indépendance économique et sociale.
- Collaborer au développement et à l'application de programmes de prévention de la violence, notamment conjugale.
- Veiller à l'harmonisation des textes internationaux et régionaux favorables à l'équité et à l'égalité de genre avec les textes nationaux.
- Élaborer des banques de données différenciées selon le sexe.
- Mener des enquêtes budget temps pour la valorisation du travail non rémunéré dans notre comptabilité nationale.
- Intégrer systématiquement le genre dans tout budget national ou local.
- Poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour l'équité et L'égalité de Genre.
- Le recrutement du personnel de santé et sa répartition de manière judicieuse entre les régions et entre milieu urbain et rural
- L'opérationnalisation des mouvements associatifs féminins.
- Participation effective des hommes dans l'accès des femmes à leurs droits sociaux et économiques.

Conclusion

Grâce à la volonté politique de Monsieur le président de la République, le gouvernement du Sénégal, est entrain de réaliser des résultats de plus en plus appréciables dans tous les domaines, pour la promotion de la femme. Avec plus de moins techniques et financier, le Sénégal peut espérer à court terme une société émergente où les hommes et les femmes auront les mêmes opportunités pour concourir à son développement durable.

[illegible]